

■ **MORAND ET JOURDAIN 'NEXT DREAMS'**, à Genève, organisation d'évènements (FOSC du 16.10.2002, p. 5). Morand François n'est plus associé. La société est dissoute et radiée. L'associé Jourdain Cyril reste chargé de l'actif et du passif de la société, au sens de l'art. 579 CO, dont il continue les affaires sous la raison de commerce 'CYRIL JOURDAIN', à Genève.
Journal no 10710 du 23.09.2003
(01191538 / CH-660.1.927.002-7)